



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

*Le Bureau électoral*

## Election à la Syndicature

Scrutin prévu le 25 avril 2021 (1<sup>er</sup> tour)

LEGISLATURE 2021-2026

### Proclamation de l'élection tacite

Le bureau électoral de la Commune de Belmont-sur-Lausanne :

- vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 octobre 2020 ;
- vu que, conformément à l'article 4 « Effectif des autorités » de l'arrêté de convocation susmentionné, seuls les membres de la Municipalité peuvent être candidats et éligibles;

**constate :**

- qu'une seule liste « AGIR AVEC ET POUR MA COMMUNE », comprenant une seule candidate, a été déposée dans les délais légaux (6 avril 2021 à 12h00);
- que la liste est conforme;

**proclame que :**

Mme Nathalie GREINER, née en 1967, originaire de Genève et de Bottens (VD), domiciliée à 1092 Belmont;

**est élue tacitement Syndique pour la législature 2021-2026.**

**Les scrutins pour l'élection à la syndicature, prévus les 25 avril 2021 (1<sup>er</sup> tour) et 16 mai 2021 (2<sup>ème</sup> tour) sont annulés.**

**Greffé municipal**

La secrétaire municipale  
Isabelle Fogoz

**Au nom du Bureau électoral**

Le Président  
Olivier Guignard

Le Secrétaire  
Didier Bérard



Le présent PV est affiché au pilier public, sur [www.belmont.ch](http://www.belmont.ch) et transmis à la Préfecture du District de Lavaux-Oron [prefecture.lavauxoron@vd.ch](mailto:prefecture.lavauxoron@vd.ch) et au Service des communes [info.scl@vd.ch](mailto:info.scl@vd.ch) par courriel

Belmont-sur-Lausanne, le 6 avril 2021 – 12h05